

Le 26 août 2022

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **vingt-sixième jour du mois d'août de l'an deux mille VINGT-DEUX.**

SONT PRÉSENTS : Mesdames Gaétane Gaudreau, Louise Hébert et Constance Ramacieri ainsi que Messieurs William Marsden et Brian Wharry.

EST ABSENT : Monsieur Paul-Conrad Carignan

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

La directeur général M. Matthieu Simoneau, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 10 h 02.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du Code Municipal.

22-08-328

2. Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

22-08-329

3. Octroi du contrat pour des travaux de peinture de la Mairie

ATTENDU QUE la peinture est défraîchie sur le bâtiment de la Mairie;

ATTENDU QU'il y a lieu repeindre le bâtiment pour le préserver;

ATTENDU QUE la mairie sera peinte de la même couleur que les couleurs existantes;

ATTENDU QUE les travaux doivent être terminés avant le 31 mai pour bénéficier de la subvention du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a demandé des offres de service auprès de 6 fournisseurs;

ATTENDU QU'une seule offre de service a été reçue (no 15297 datée du 20 juillet 2022 de la compagnie JM Poulin);

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil octroi le contrat peinture de la mairie, située au 778 chemin Sheldon, à JM Poulin et autorise la dépense approximative de 54 895 \$ plus taxes selon la soumission no 15297 datée du 20 juillet 2022;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 522.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

22-08-330

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 10 h 11.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général